

TRANSFERT DÉPART

Un étudiant de l'uB qui veut poursuivre ses études dans une autre université doit :

1 - se renseigner sur les modalités d'accueil, les délais à respecter, le contenu du cursus proposé dans l'université choisie.

2 - après obtention des résultats à l'uB et accord de l'université d'accueil, demander le transfert de son dossier universitaire en utilisant les formulaires de **DEMANDE DE TRANSFERT DEPART (2 exemplaires)** et **ATTESTATION DE TRANSFERT EN COURS (1 exemplaire)**, à remplir et à adresser à la scolarité de Sciences Humaines concernée.